

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Première séance de la session régulière du mois de janvier 2015 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 12 janvier 2015 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 01-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après-avoir rayé les items suivants :

- 10- Rue Hélène Caron – Verbalisation
- 11- SPA

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

De la MRC de Maskinongé, un document de mise à jour du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Rés. 02-15

DÉPÔT DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout...) pour la période du 1^e janvier 2015 au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Boniface doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu :

SUITE ITEM «RÉS. 02-15/TRAVAUX EMPRISE DU MTQ»

QUE la Municipalité de Saint-Boniface demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10,000.00 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rés. 03-15

AUTORISATION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise la Directrice des Loisirs, madame Céline Lemay à demander pour et au nom de la municipalité des subventions concernant certaines activités et travaux reliés aux secteurs communautaire, culturel et de loisir pour l'année 2015 et autorise également le Directeur général, monsieur Jacques Caron à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Rés. 04-15

EMBAUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean St-Louis et résolu que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Daniel Boivin à titre de Directeur des Travaux Publics de la municipalité à compter du 12 janvier 2015.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉSOLUTION NO 213-14

DÉROGATION MINEURE «LES IMMEUBLES EAU-BOIS INC.»

Rés. 05-15

MODIFICATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal modifie la résolution no 213-14 adoptée à la séance régulière du 3 novembre 2014 concernant une demande de dérogation mineure par monsieur Jean Pinard, arpenteur-géomètre pour Les Immeubles Eau-Bois Inc. en ajoutant les mots suivants après no 338 :

«et visant également à réduire la marge de recul avant minimum à 44.61 mètres au lieu de 50 mètres ainsi que la profondeur minimum à 74.195 mètres au lieu de 75 mètres prévues à la réglementation municipale en vigueur pour le bâtiment principal dans le règlement de zonage no 337».

ADOPTÉ. MAJORITAIREMENT

CLR

Rés. 06-15

CONTRAT SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Perron et résolu que le Conseil municipal accepte les protocoles d'entente relatifs au service de répartition téléphonique 9-1-1 et au service de répartition secondaire incendies intervenu entre la municipalité et le Groupe CLR inc. et autorise le Maire, monsieur Claude Caron, et le Directeur général, monsieur Jacques Caron, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

COUVERTURE D'ASSURANCES

Rés. 07-15

FACTURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal autorise la dépense concernant le renouvellement de la couverture d'assurances de la municipalité pour l'année 2015 au montant de 62.821.00 \$ taxes incluses au Groupe Ultima inc. et en autorise le paiement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **SERVICES PROFESSIONNELS - NÉGOCIATION CONVENTION COLLECTIVE**

Rés. 08-15

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général, monsieur Jacques Caron à demander pour et au nom de la municipalité au moins deux (2) soumissions écrites pour des services professionnels relatifs à la négociation de la convention collective des employés municipaux syndiqués.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

- **FESTIVAL MAHG**

Rés. 09-15

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Paule Caron et résolu que le Conseil municipal accorde une aide financière de 300.00 \$ à l'organisation du Festival MAHG pour les aider à défrayer les coûts reliés à cet événement qui se tiendra la fin de semaine du 7 et 8 février 2015 à l'aréna de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 10-15

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-Trésorière